

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE**

**MAIRIE  
D'ENTRECHAUX  
1 000 habitants -**

**Séance du 4 juin 2009**

L'an deux mille neuf et le 4 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué en date du 25 mai 2009, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de M. le Maire, BERNARD Xavier, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Etaient présents : MM AILLAUD Max, BEGUE Robert, BENOIT Jérôme, BONTOUX Claude, CLEMENT Jean-Paul, FAIN Sébastien, FAYEL Gabriel, HOOGSTOEL Gilbert, ROUX Alexandre, COUVREUR Christiane,

Absents excusés : BAGNOL Pierre procuration à Xavier BERNARD, BONNET Virginie procuration à Gabriel FAYEL, LEFEBVRE Dany,

Secrétaire de séance : Claude BONTOUX



**N° 40 -2009** **Objet: Motion de soutien du Conseil municipal d'Entrechaux aux Papetiers de Malaucène**

A Malaucène, la manufacture de papier existe depuis 1545. En 1920, la famille Schweitzer-Mauduit achète le site, qui devient « Les papeteries de Malaucène ». Dans les années 90, l'appellation change pour « Malaucène industries ».

Début avril 2009, la machine à papier est arrêtée avec la suppression de près de 70 emplois.

Le 17 avril dernier, la direction de l'usine annonce la fermeture du site en septembre avec la suppression des 211 emplois restants. En une déclaration, une page se tourne sur la région, une page de 471 années de fabrication de papier, une page de 471 années de savoir-faire, une page de 471 années de travail. Un travail que l'on se donnait, comme un héritage, de père en fils. Des papetiers d'aujourd'hui avaient leurs pères papetiers, leurs grands-pères papetiers. C'est un morceau de l'histoire de notre région qui risque de se terminer, entraînant avec lui du chômage, un ralentissement économique, une tragédie humaine.

Les dernières actions menées par les salariés des papeteries montrent leur colère et leur détermination à ne pas être rayés de la carte d'un seul coup de crayon. Ils estiment que la décision de fermer l'usine de Malaucène est sans fondement économique.

Aux côtés des papetiers de Malaucène, le Conseil municipal d'Entrechaux, avec la Région et le Département, n'accepte pas la fermeture précipitée du site de Malaucène en septembre. Il demande aux gestionnaires de l'entreprise un délai supplémentaire pour tenter de trouver des solutions et des repreneurs.

Aux cotés de Xavier BERNARD, Vice-président du Conseil Général, il demande que la COVE, le CONSEIL GENERAL et le CONSEIL REGIONAL unissent leur efforts pour qu'un cabinet indépendant soit rapidement mandaté afin de tenter de trouver un repreneur, seule issue permettant de sauvegarder un maximum d'emplois sur le site.

Si toutefois, il s'avérait impossible de trouver un repreneur, il demande que l'indemnisation des papetiers soit à la hauteur du préjudice subi par les salariés licenciés, et soit à la seule charge de l'entreprise.

**Invite le Conseil municipal à se prononcer pour:**

**Refuser** la fermeture de Malaucène industries en septembre et obtenir de la direction un délai supplémentaire d'au moins 3 mois.

**Demander** que soient étudiées toutes les solutions de reprise en ayant recours à des experts indépendants chargés de mener ces études afin qu'une activité industrielle puisse perdurer à Malaucène.

**Etre solidaire** des 211 salariés menacés de licenciement et rejoindre leur comité de soutien.

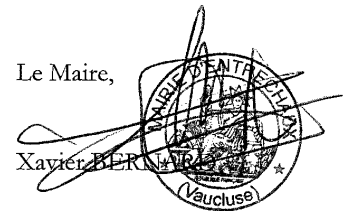
**A l'unanimité, Le Conseil Municipal d'Entrechaux  
décide d'adopter cette motion de soutien.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Xavier BERNARD



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous préfecture le,